

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (BUDGET PRINCIPAL)

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre intercommunalité ; ce document est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de l'intercommunalité ainsi que de ses budgets annexes. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer l'investissement a trait à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, de mobilier, ...

Les chiffres présentés dans le présent document sont ceux du budget principal 2023.

Les réalisations budgétaires 2023 se résument ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 44 244 268,78 € ;
- Recettes : 48 671 901,71 € (+8 812 070,05 de report de l'année 2022).

Section d'investissement

- Dépenses : 24 667 798,18 € (+12 457 299,41 € de report de l'année 2022).
- Recettes : 24 228 520,98 €

I. Section de fonctionnement : dépenses

Les dépenses de fonctionnements s'élèvent donc à 44 244 268,78 € pour l'exercice 2023.

Ces dépenses sont réparties sur plusieurs « chapitres » ou regroupement de comptes :

Chapitre	Description	Montant payé en 2023
011 « Charges à caractère générale »	Ce chapitre reprend la majeure partie des dépenses courantes et régulières de la collectivité : Chauffage et électricité des bâtiments, carburants, entretien de voirie...	6 960 137,66 €
012 « Charges de personnel »	Ce chapitre correspond aux salaires des agents, ainsi qu'aux charges liées (charges patronales).	8 758 083,67 €
014 « Atténuation de produits »	Ce chapitre comprend principalement le reversement d'une partie des impôts économiques encaissés aux communes membres.	18 566 583,91 €
65 « Autres charges de gestion courante »	Ce chapitre contient principalement les contributions versées à des syndicats intercommunaux, les déficits des budgets annexes ainsi que les indemnités des élus.	6 974 558,55 €
66 « charges financières »	Chapitre correspondant aux intérêts de la dette (des emprunts).	654 764,88 €
67 « Charges spécifiques »	Chapitre reprenant des opérations exceptionnelles.	1 965,93 €
042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »	Chapitre plus « technique » correspond aux amortissements obligatoires. Ces sommes sont en réalisé un transfert vers la section des recettes d'investissement (Chapitre 040).	2 328 174,48 €
Total :		44 244 268,78 €

II. Section de fonctionnement : recettes

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 48 671 901,71 € en 2023.

Ces dépenses sont regroupées au sein de « chapitres » regroupant plusieurs comptes de la façon suivante :

Chapitre	Description	Montant encaissé en 2023
013 « Atténuation de charges »	Chapitre correspondant à des remboursement sur des dépenses effectuées, notamment relatives à la paie des agents.	203 056,92 €
70 « Produits des services »	Ce chapitre reprend les produits versés par les usagers des services intercommunaux (Accueils petite enfance, séjours jeunesse, piscines...)	769 439,33 €
73 & 731 « Impôts et taxes »	Principaux revenus de la collectivité, ces recettes correspondant aux taxes perçues par la collectivité. Ces taxes proviennent des propriétaires du territoire (taxes foncières), des entreprises (CFE) ou d'autres redevables.	34 709 388,51 €
74 « Dotations et participations »	Ce chapitre comprend principalement aux dotations de l'Etat et à des participations versées par différents partenaires (exemple : CAF, MSA...)	12 508 591,65 €
75 « Autres produits de gestion courante »	Ce chapitre contient des recettes particulières telles que des loyers perçus par la collectivité sur ses propriétés.	60 262,26 €
77 « Produits spécifiques »	Chapitre retraçant des produits exceptionnels, tels que les produits de cession d'immobilisation.	357 287,93 €
78 ; 042 « Autres »	Ces chapitres de faibles montants correspondent à des recettes spécifiques (amortissements de subventions).	63 875,11 €
Total :		48 671 901,71 €

III. Section d'investissement : dépenses

Les dépenses d'investissements de l'exercice 2023 ont représenté 24 667 798,18 €. Elles sont également réparties en chapitres et en opérations votées :

Chapitre / Opérations	Description	Montant dépensé en 2023
20 « Immobilisations incorporelles »	Ce chapitre correspond aux études avant travaux et aux licences et droits informatiques.	730 103,23 €
204 « Subventions d'équipement versées »	Ce chapitre retrace les subventions et fonds de concours versés aux habitants (aides vélo, cuves eau de pluie...) ainsi qu'aux fonds de concours versés aux communes membres (ancien dispositif).	811 828,41 €
21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre utilisé pour l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique...), véhicules, etc	1 291 843,76 €
23 « Immobilisations en cours »	Ce chapitre correspond aux travaux liés aux compétences de l'intercommunalité, principalement la réfection de voirie.	12 397 207,79 €
16 « Emprunts et dettes assimilées »	Chapitre reprenant les remboursements du capital de la dette (remboursement des emprunts aux partenaires bancaires).	1 673 397,51 €
13, 26, 040, 041 « Autres »	Ces chapitres correspondent à des dépenses minimales ou à des opérations comptables techniques (transferts), impactant peu l'équilibre du budget.	1 227 654,07 €
4581X « Opérations sous mandat »	Chapitre correspondant aux travaux effectués par l'intercommunalité pour des tiers (communes ou autres syndicats intercommunaux), qui rembourse les sommes dépensées à l'interco.	410 396,17 €
1603 « Pôle Gare »	Dépenses liées à la passerelle et au pôle d'échange multimodal d'Hazebrouck »	6 212 634,75 €
2001 « Aides Eco »	Subventions d'investissement versées aux entreprises.	497 538,34 €
2101 « Proj. Mobilité »	Projets de voirie cyclables, aménagements vélos, haltes-gares.	2 260 524,78 €
2202 « Soutien communes »	Subventions d'équipement versées aux communes (nouveau dispositif PACES et supra-communal).	205 253,08 €
2303 « Réhabilitation Hôtel Sockeel »	Réhabilitation de l'hôtel Sockeel pour en faire le nouvel Office de Tourisme Intercommunal	29 727,63 €
Total :		24 667 798,18 €

IV. Section d'investissement : recettes

Les recettes d'investissement finançant ces dépenses se sont élevées à 24 228 520,98 €.

Chapitre / Opérations	Description	Montant encaissé en 2023
13 « Subventions d'investissement »	Ce chapitre correspond aux subventions perçues pour des projets d'investissement.	3 887 170,59 €
16 « Emprunts et dettes assimilées »	Ce chapitre retrace le recours à l'emprunt de la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement.	8 500 000,00 €
10 « Dotations fonds divers et réserves »	Chapitre reprenant le FCTVA (remboursement de TVA de l'Etat sur certains comptes d'investissement) ainsi que le financement du déficit N-1 via le résultat 2022 affecté.	8 071 150,84 €
4582X « Opérations sous mandat »	Chapitre reprenant les remboursements de travaux effectués pour le compte des communes ou d'autres tiers.	1 673 397,51 €

040 « Opération de transfert entre section »	Compte technique ayant son miroir au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement, servant de financement à la section d'investissement (amortissements).	2 328 174,48 €
21, 23, 27,041	Ces chapitres correspondent à des dépenses minimales ou à des opérations comptables techniques (transferts), impactant peu l'équilibre du budget.	1 227 665,75 €
Total :		24 667 798,18 €

V. Etat de la dette

Pour financer ses dépenses d'investissement, Cœur de Flandre agglomération a recours à l'emprunt. Au 31 décembre 2023, 27 emprunts étaient contractés sur le budget principal, pour un montant d'en-cours (c'est-à-dire de capital à rembourser) de 29 336 224,05 €.

Ces emprunts sont, pour 86%, des emprunts dont le taux d'intérêt est fixe, et pour 14%, des taux d'intérêts à taux variables. Le taux moyen des emprunts de ce budget se situe à 2,84%.

VI. Budgets annexes

En complément du budget principal, la collectivité gère 5 budgets annexes spécifiques à certaines compétences, et qui doivent être retracés à part. Pour certains budgets, le budget principal verse une participation permettant à ces budgets d'être équilibrés.

Budget annexe	Objet	Participation du budget principal en 2023
Portage de repas à domicile	Livrer des repas à domicile aux personnes éligibles (personnes âgées, handicapées).	637 010,00 €
Zones d'activités économiques	Gérer les zones d'activités en cours de réalisation.	0,00 €
Office de tourisme intercommunal	Promotion touristique du territoire	850 000,00 €
Prestations de services	Services exerçant pour le compte des communes et financés par celles-ci (centre de loisirs, archivage, RGPD, réseaux de lectures)	0,00 €
Collecte et traitement des ordures ménagères	Gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères, REOMI.	2 221 226,00 €

VII. Récapitulatif des données essentielles du compte administratif

Le tableau ci-après résume les dépenses et les recettes de l'exercice 2023 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Tout d'abord, le total des dépenses et des recettes de chaque section est listé ci-après :		
Recettes 2023 :	48 671 901,71 €	24 228 520,98 €
Dépenses 2023 :	44 244 268,78 €	24 667 798,18 €
Total / Résultat de l'exercice 2023 :	+4 427 632,93 €	-439 277,20 €
Puis, ci-dessous, nous reprenons le résultat reporté positif ou négatif de l'année précédente :		
Reports de l'année 2022 :	+8 812 070,05 €	-12 457 299,41 €
Total / Résultat cumulé 2023 :	+13 239 702,98 €	-12 896 576,61 €
Ensuite, les restes à réaliser, argent réservé et affecté à certaines opérations en investissement mais non dépensé/encaissé au 31 décembre de l'exercice, sont ajoutés :		
Reste à réaliser 2023 :		+3 162 175,08 €
Total / Résultat Corrigé des restes à réaliser :	+13 239 702,98 €	-9 734 701,53 €